
Rapport de la présidente du Jury

Examen professionnel de contrôleur du travail hors classe

Session 2016

En application du nouvel espace statutaire, un examen professionnel d'accès au grade de contrôleur de travail hors classe a été ouvert au titre de l'année 2016. Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan synthétique de cette deuxième session.

Les inscriptions ont été ouvertes du 2 mai au 2 juin 2016 ; l'épreuve écrite s'est déroulée le 8 septembre 2016 et les épreuves orales ont eu lieu du 1^{er} au 7 décembre 2016.

134 candidats ont concouru à l'écrit sur 172 inscrits.

42 candidats ont été admissibles. Aucun candidat ne s'est désisté. 28 candidats ont été déclarés admis.

La composition du jury (2 hommes et 3 femmes) répondait aux exigences de l'article 55 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et de l'article 1^{er} du décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 qui fixe à 40 % la proportion minimale à respecter dans la désignation et la nomination de personnes de chaque sexe.

Les membres du jury ont bénéficié d'une formation visant à assurer leur professionnalisation.

1/ L'épreuve écrite :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 10 avril 2015 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe, l'épreuve écrite de cet examen consiste en la rédaction d'une note à partir d'un dossier documentaire relatif à l'apprentissage, sujet d'actualité qui ne comportait pas de difficultés particulières.

Malgré l'aspect transversal du sujet et son actualité récente, les membres du jury, ont été relativement déçus de ne pas voir plus de copies maîtrisant la thématique de l'apprentissage, copies, qui pour un grand nombre d'entre-elles, sont restées assez scolaires ; beaucoup de candidats n'ont pas su démontrer être en capacité d'utiliser l'ensemble des documents mis à leur disposition.

Il ressort de la correction des copies que les exigences méthodologiques de l'exercice ne sont pas toujours intégrées par les candidats.

Ainsi, et malgré une consigne claire dans l'intitulé du sujet, on a pu constater des incohérences concernant des idées reprises dans chaque sous-partie, ce qui démontre une certaine incompréhension du sujet.

Trop de copies « *ânonnent* » le corpus de textes, échouant ainsi à rendre compte de l'essentiel et à mettre en exergue les enjeux du sujet.

En outre, certaines copies pèchent par manque de clarté et de précision dans l'expression des idées, ce qui nuit à la compréhension du propos.

Parfois, le plan n'est pas matériellement identifié et certaines notes comportent des parties trop déséquilibrées.

Le niveau orthographique et syntaxique de certaines compositions laisse cruellement à désirer.

Quelques bonnes copies néanmoins révèlent une compréhension des exigences de l'exercice.

2/ L'épreuve orale :

2-1- Le dossier RAEP

Même si le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) n'est pas noté, il constitue le point de départ, après l'exposé, de l'entretien et en cela sa rédaction ne doit pas être négligée.

En règle générale, les dossiers RAEP sont conformes à ce qui était attendu, même si pour certains les exemples retenus pour illustrer l'expérience professionnelle marquante sont, au regard de l'ancienneté des candidats, un peu décevants car ils sont soit éloignés de la réalité professionnelle, soit peu significatifs au regard de la carrière.

De même, une action qui pourrait sembler « banale » pourrait être valorisée et serait intéressante pour les membres du jury si le contexte était mieux précisé ou si les suites étaient particulièrement significatives et/ou enrichissantes pour l'agent.

Enfin les candidats devraient plus souvent motiver le choix de leur action.

En outre, le jury précise qu'il n'est pas nécessaire de rechercher l'originalité dans l'expérience professionnelle, mais plutôt la sincérité du propos.

2-2- Exposé par le candidat de son expérience professionnelle

La présentation orale est encore très chronologique et les candidats ont des difficultés à faire ressortir les compétences acquises et à les étayer ; certaines présentations apprises par cœur manquent de vigueur.

Dans l'exposé oral, l'absence de plan nuit à la compréhension de l'ensemble.

Mais il a pu être constaté dans l'ensemble un effort de structuration des prestations orales. Il arrive encore que l'exposé soit une reprise à l'identique du dossier, ce qui est dommage car le jury qui a pris connaissance de celui-ci est dans l'attente d'éventuels compléments et non d'éléments de relecture du dossier.

2-3- Questions du jury

Le jury a le plus souvent posé des questions en lien avec l'exposé et le dossier, complétées par des mises en situation permettant de vérifier les compétences avancées, ce qui a pu permettre notamment de valider ou non une prestation.

Les connaissances administratives ont été systématiquement recherchées dans les questionnements.

Trop souvent encore, le jury a pu constater que les candidats ont une connaissance souvent limitée à leur pôle d'affectation, parfois même restreinte à leur seul service. Des connaissances, même limitées, démontrant une volonté de transversalité voire de hauteur sur les politiques menées serait évidemment un atout essentiel.

Le non-respect des consignes de remplissage du dossier a entraîné des questions sur les consignes, leur respect et la place de la hiérarchie.

3/ Conseils aux formateurs :

3-1- Pour l'écrit :

Il apparaît fondamental que les attendus méthodologiques spécifiques de l'exercice soient maîtrisés. Cela passe notamment par l'entraînement régulier et répété, la lecture des annales et des rapports du jury.

Les candidats sont particulièrement invités à structurer et à articuler leur pensée (usage de connecteurs logiques, notamment). Ils doivent veiller à la cohérence du plan (cohérence intrinsèque globale et cohérence entre le titre annoncé et le contenu des sous-parties du plan).

Il est aussi conseillé de veiller à l'équilibre général de la note (éviter les disproportions entre parties) et de bien distinguer l'essentiel de l'accessoire. Avoir un plan détaillé, une introduction avec annonce de plan et une conclusion est indispensable.

La lisibilité de l'écriture a toute son importance et les candidats doivent y veiller particulièrement. Il est conseillé de s'entraîner à l'exercice de la note administrative afin de maîtriser la technique de synthèse.

3-2- Pour l'entretien :

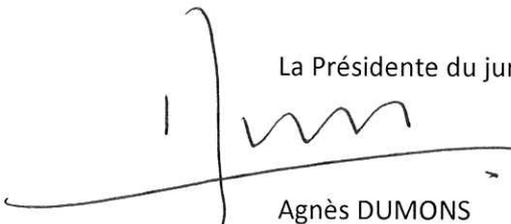
Les entretiens étaient dans leur ensemble d'un bon niveau et beaucoup de candidats ont bien intégré les subtilités de l'exercice ; le temps imparti à la présentation a notamment été respecté.

De même, les candidats devraient s'intéresser davantage à leur environnement professionnel élargi, la connaissance des services et directions autres que celles dans lesquels ils exercent au quotidien démontrant l'aptitude à accéder à un grade supérieur et à exercer des responsabilités plus importantes.

4/ Conclusion :

Dans le cadre de l'examen professionnel, les candidats ont été classés en fonction d'exigences méthodologiques spécifiques qui sont la résultante de la nature des épreuves.

Le jury a constaté un bon niveau d'ensemble et, s'agissant des candidats admissibles, la richesse des parcours professionnels.

La Présidente du jury,

Agnès DUMONS

